

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

Aténa Fit

Coaching sportif & accompagnement personnalisé

Dernière mise à jour : 1er août 2026

ARTICLE 1 – OBJET

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après « les CGV ») ont pour objet de définir les modalités de vente, de réservation et d'exécution des prestations proposées par Aténa Fit.

Elles régissent les relations contractuelles entre Aténa Fit et toute personne physique ou morale souhaitant bénéficier d'une ou plusieurs prestations proposées.

Toute réservation, commande ou signature d'un contrat implique l'acceptation pleine, entière et sans réserve des présentes CGV.

En cas de contradiction entre les présentes CGV et un contrat d'accompagnement personnalisé signé entre les parties, les dispositions du contrat d'accompagnement prévaudront.

Définitions

Dans les présentes CGV :

- « Aténa Fit » désigne Olivia Albejano, exerçant en micro-entreprise.
- « Client » désigne toute personne physique ou morale réservant une prestation.
- « Prestations » désignent l'ensemble des services proposés par Aténa Fit.

ARTICLE 2 – IDENTIFICATION DU PRESTATAIRE

Les prestations sont proposées par :

Aténa Fit

Olivia Albejano

Micro-entreprise

SIRET : 918 610 650 00023

Code APE : 8551Z – Enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs

19 Rue Saint Alexandre

71100 Chalon-sur-Saône

Email : atenafit@outlook.com

ARTICLE 3 – PRESTATIONS

Les présentes CGV s'appliquent notamment aux prestations suivantes :

- coaching sportif individuel en présentiel ;
- coaching sportif à distance ;
- coaching hybride ;
- Méthode Kalista ;
- packs de coaching ;
- séances individuelles ;
- programmations sportives personnalisées ;
- accompagnement alimentaire à visée exclusivement éducative ;
- suivi personnalisé via l'application Ekklo ;
- bilans physiques et de progression ;
- toute autre prestation commercialisée par Aténa Fit.

Les prestations sont décrites sur le site internet ou présentées au Client avant toute réservation.

Aténa Fit se réserve le droit de modifier ou de faire évoluer le contenu de ses prestations à tout moment afin d'améliorer la qualité de l'accompagnement, sans que cela ne constitue une modification substantielle du contrat.

ARTICLE 4 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des prestations commercialisées par Aténa Fit, qu'elles soient réservées :

- directement auprès d'Aténa Fit ;
- par téléphone ;
- par courrier électronique ;
- via le site internet ;
- via une plateforme de réservation ;
- via l'application Ekklo.

Elles demeurent applicables pendant toute la durée de l'accompagnement.

ARTICLE 5 – RÉSERVATION

Toute réservation devient définitive après :

- validation de la demande par Aténa Fit ;
- acceptation des présentes Conditions Générales de Vente ;
- règlement de la prestation ou selon les modalités prévues au contrat.

Aténa Fit se réserve le droit de refuser toute réservation pour un motif légitime, notamment lorsque la prestation demandée ne correspond pas aux besoins, aux objectifs, aux capacités physiques ou à l'état de santé déclaré du Client, ou lorsque les conditions nécessaires à un accompagnement sécurisé ne sont pas réunies.

Le refus d'une réservation ne pourra donner lieu à aucune indemnisation.

ARTICLE 6 – TARIFS

Les tarifs sont exprimés en euros (€).

Aténa Fit bénéficie du régime de la franchise en base de TVA conformément à l'article 293 B du Code général des impôts. Les prix sont donc indiqués nets de TVA.

Les tarifs applicables sont ceux affichés au jour de la réservation ou ceux convenus dans le contrat signé entre les parties.

Aténa Fit se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Toutefois, aucune modification tarifaire ne pourra être appliquée à une prestation déjà commandée ou à un contrat en cours, sauf accord exprès entre les parties.

Les promotions, offres exceptionnelles ou réductions ponctuelles ne créent aucun droit acquis pour les commandes ultérieures.

ARTICLE 7 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le paiement s'effectue selon la formule choisie :

- paiement comptant avant la réalisation d'une prestation ponctuelle ;
- paiement mensuel pour les accompagnements concernés ;
- ou selon les modalités prévues dans le contrat signé entre Aténa Fit et le Client.

Les moyens de paiement acceptés sont notamment :

- virement bancaire ;
- espèces ;
- paiement en ligne ;
- tout autre moyen accepté par Aténa Fit.

Le Client s'engage à régler les sommes dues dans les délais convenus.

Les paiements sont exigibles avant toute prestation, sauf modalités particulières prévues dans le contrat d'accompagnement.

Tout retard de paiement pourra entraîner, après mise en demeure restée sans effet :

- la suspension immédiate des prestations ;
- le gel des séances restantes ;
- l'encaissement d'un chèque de garantie lorsque celui-ci a été remis ;
- le recouvrement des sommes dues par toute voie légale.

Toute prestation commencée ou toute mensualité entamée demeure intégralement due.

ARTICLE 8 – CHÈQUES DE GARANTIE (ABONNEMENTS)

Pour toute formule d'abonnement ou d'accompagnement avec engagement, Aténa Fit peut demander au Client la remise d'un ou plusieurs chèques de garantie correspondant aux échéances restant dues.

Ces chèques constituent exclusivement une garantie de paiement et ne sont pas encaissés tant que le Client respecte les modalités de règlement convenues.

En cas de non-paiement d'une échéance, après une relance restée sans effet pendant un délai de huit (8) jours calendaires, Aténa Fit pourra encaisser le ou les chèques

correspondant aux sommes impayées, sans préjudice de toute autre action en recouvrement.

À l'issue du contrat, lorsque toutes les sommes dues ont été intégralement réglées, les chèques de garantie seront restitués au Client ou détruits avec son accord.

ARTICLE 9 – DURÉE DES PRESTATIONS

La durée de chaque prestation est précisée lors de la réservation ou dans le contrat d'accompagnement signé entre les parties.

Les accompagnements avec engagement prennent automatiquement fin à la date prévue, sauf renouvellement accepté par les deux parties.

Le renouvellement ne peut être considéré comme automatique sans accord exprès.

ARTICLE 10 – ANNULATION, REPORT ET ABSENCE

Toute demande d'annulation ou de report d'une séance doit être adressée à Aténa Fit dans les meilleurs délais.

Toute séance annulée plus de quarante-huit (48) heures avant l'horaire prévu pourra être reportée une seule fois selon les disponibilités d'Aténa Fit.

Toute séance annulée moins de quarante-huit (48) heures avant le rendez-vous sera considérée comme réalisée et restera intégralement due.

En cas d'absence du Client sans information préalable, la séance sera définitivement perdue et ne donnera lieu à aucun remboursement, report ou avoir.

Lorsque l'annulation est imputable à Aténa Fit, la séance sera reprogrammée dans les meilleurs délais, sans frais supplémentaires pour le Client.

ARTICLE 11 – RETARDS

Le Client s'engage à respecter les horaires convenus.

En cas de retard du Client, la séance débutera à l'heure initialement prévue et se terminera à l'heure prévue afin de ne pas pénaliser les rendez-vous suivants.

Le temps perdu du fait du retard du Client ne pourra donner lieu ni à un prolongement de la séance, ni à un remboursement, ni à un report.

En cas de retard exceptionnel d'Aténa Fit, la Coach s'efforcera soit de prolonger la séance lorsque cela est possible, soit de proposer une solution adaptée.

ARTICLE 12 – SUSPENSION DES PRESTATIONS

Aténa Fit pourra suspendre temporairement un accompagnement notamment en cas :

- d'impayé ;
- de non-respect répété des présentes CGV ou du contrat ;
- de comportement irrespectueux, agressif ou injurieux ;
- d'utilisation frauduleuse des services ;
- de communication portant atteinte à l'image ou à la réputation d'Aténa Fit.

La suspension ne dispense pas le Client du paiement des sommes restant dues.

Aténa Fit pourra également suspendre un accompagnement lorsqu'elle estime que la poursuite des prestations présente un risque pour la santé du Client.

ARTICLE 13 – RÉSILIATION

Résiliation par le Client

Toute demande de résiliation anticipée devra être adressée par écrit.

La résiliation avant le terme prévu ne donne droit à aucun remboursement des prestations déjà réalisées ni des sommes correspondant à un engagement contractuel, sauf disposition légale impérative ou accord écrit d'Aténa Fit.

Les demandes motivées par un cas de force majeure ou une incapacité médicale durable empêchant la poursuite de l'accompagnement pourront être étudiées sur présentation de justificatifs.

Résiliation par Aténa Fit

Aténa Fit pourra mettre fin à un accompagnement avant son terme notamment en cas :

- d'impayé ;
- de comportement irrespectueux ou violent ;
- de fausses déclarations ;
- de non-respect répété des consignes de sécurité ;
- d'atteinte à l'image d'Aténa Fit ;
- d'utilisation frauduleuse des contenus ou programmes.

La résiliation n'ouvre droit à aucun remboursement des prestations déjà exécutées.

Les sommes restant contractuellement dues demeurent exigibles.

ARTICLE 14 – DROIT DE RÉTRACTATION

Conformément aux dispositions des articles L221-18 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur disposant d'un droit de rétractation bénéficie d'un délai de quatorze (14) jours à compter de la conclusion du contrat pour exercer ce droit, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres frais que ceux prévus par la loi.

Toutefois, si le Client souhaite que les prestations débutent avant l'expiration de ce délai, il devra en faire la demande expresse par écrit.

En formulant cette demande, le Client reconnaît avoir été informé que l'exécution des prestations avant la fin du délai légal de rétractation est susceptible d'entraîner la perte de son droit de rétractation dans les conditions prévues par le Code de la consommation.

Lorsque les prestations ont commencé à la demande expresse du Client et que celui-ci exerce néanmoins son droit de rétractation avant leur complète exécution, Aténa Fit se réserve le droit de facturer les prestations effectivement réalisées ainsi que le travail personnalisé déjà effectué, dans les limites autorisées par la réglementation en vigueur.

Le Client reconnaît notamment que les prestations d'Aténa Fit peuvent comprendre, dès la signature du contrat ou avant la première séance, un travail personnalisé incluant notamment :

- l'étude de son dossier ;
- l'analyse de son questionnaire et de ses objectifs ;
- la préparation de son programme personnalisé ;
- la configuration de son suivi sur l'application Ekklo ;
- le calcul de ses objectifs nutritionnels ;
- ainsi que toute autre préparation individualisée nécessaire au bon déroulement de l'accompagnement.

Un formulaire de rétractation conforme à la réglementation est mis à la disposition du Client.

ARTICLE 15 – ABSENCE DE DROIT AU REMBOURSEMENT

En raison du caractère personnalisé des prestations proposées, aucun remboursement ne pourra être exigé pour les prestations déjà réalisées.

L'absence d'implication du Client, son abandon volontaire, son manque d'assiduité ou son changement de situation personnelle ne constituent pas un motif de remboursement.

Les packs de séances, accompagnements personnalisés et abonnements ne sont pas remboursables, sauf disposition légale contraire ou décision exceptionnelle d'Aténa Fit.

ARTICLE 16 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à :

- fournir des informations exactes, sincères et complètes concernant son état de santé, ses antécédents médicaux et tout élément susceptible d'avoir une incidence sur la pratique d'une activité physique ;
- informer Aténa Fit, dans les meilleurs délais, de toute modification de son état de santé, blessure, grossesse, traitement médical ou contre-indication pouvant affecter le déroulement des prestations ;
- respecter les consignes de sécurité, les recommandations et les conseils donnés durant l'accompagnement ;
- adopter un comportement respectueux envers Aténa Fit ainsi qu'envers toute personne présente lors des séances ;
- respecter les horaires convenus ;
- régler les sommes dues dans les délais prévus ;
- utiliser les programmes, documents et supports exclusivement à titre personnel.

Le Client reconnaît que sa progression dépend notamment de son implication, de son assiduité, de son hygiène de vie et du respect des recommandations fournies.

Le Client s'engage à utiliser le matériel conformément aux consignes de sécurité lorsqu'une séance est réalisée dans un établissement partenaire.

Aténa Fit ne peut garantir un résultat physique, esthétique ou sportif déterminé.

ARTICLE 17 – OBLIGATIONS D'ATÉNA FIT

Aténa Fit s'engage à :

- fournir un accompagnement sérieux, professionnel et personnalisé ;
- adapter les séances aux objectifs, au niveau et aux capacités du Client, dans la limite des informations communiquées par celui-ci ;
- assurer un suivi conforme à la formule souscrite ;
- répondre aux demandes du Client dans un délai raisonnable de 48h ouvrées, hors congés, jours fériés et circonstances exceptionnelles ;
- préserver la confidentialité des informations communiquées par le Client ;
- mettre en œuvre tous les moyens raisonnables afin d'assurer la qualité des prestations proposées.

Aténa Fit est tenue à une obligation de moyens et non de résultat.

ARTICLE 18 – SANTÉ ET APTITUDE PHYSIQUE

Le Client déclare être physiquement apte à pratiquer une activité sportive.

Il reconnaît avoir consulté un professionnel de santé en cas de doute sur son aptitude physique ou lorsque son état de santé le nécessite.

Le Client demeure seul responsable de son suivi médical.

Aténa Fit n'effectue aucun acte médical, aucun diagnostic et ne se substitue en aucun cas à un médecin, un kinésithérapeute, un diététicien, un psychologue ou tout autre professionnel de santé réglementé.

Les conseils nutritionnels éventuellement proposés ont exclusivement un objectif éducatif et ne constituent ni un régime médical, ni une prescription thérapeutique.

Aténa Fit se réserve le droit de suspendre ou de refuser une prestation lorsqu'elle estime que la pratique pourrait présenter un risque pour la santé ou la sécurité du Client.

ARTICLE 19 – RESPONSABILITÉ

Aténa Fit ne pourra être tenue responsable des conséquences résultant :

- d'informations inexactes ou incomplètes communiquées par le Client ;
- du non-respect des recommandations fournies ;
- d'un manque d'assiduité ou d'implication ;
- d'une utilisation inappropriée des programmes ou exercices ;
- de tout événement indépendant de sa volonté.

Le Client reconnaît pratiquer les exercices proposés sous sa propre responsabilité et s'engage à interrompre immédiatement toute activité en cas de douleur inhabituelle, de malaise ou de symptôme anormal.

La responsabilité d'Aténa Fit ne pourra être engagée pour les dommages résultant d'une utilisation des prestations contraire aux recommandations fournies.

ARTICLE 20 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

L'ensemble des contenus créés, utilisés ou transmis par Aténa Fit dans le cadre des prestations demeure sa propriété intellectuelle exclusive.

Cela comprend notamment :

- la Méthode Kalista ;
- les programmes sportifs ;
- les programmations nutritionnelles éducatives ;
- les vidéos ;
- les documents PDF ;
- les fiches d'exercices ;
- les supports pédagogiques ;
- les méthodes d'accompagnement ;
- les contenus de l'application Ekklo ;
- les photographies, textes, logos, visuels et publications.

Ces éléments sont protégés par le Code de la propriété intellectuelle.

Toute utilisation de la Méthode Kalista à des fins commerciales, de formation, de diffusion ou de reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation écrite préalable d'Aténa Fit.

Toute reproduction, diffusion, copie, modification, commercialisation, partage ou utilisation, totale ou partielle, sans autorisation écrite préalable d'Aténa Fit est strictement interdite.

Toute utilisation frauduleuse pourra donner lieu à des poursuites civiles et pénales.

ARTICLE 21 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion des réservations, à l'exécution des prestations, au suivi personnalisé et au respect des obligations légales d'Aténa Fit.

Les données sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la réglementation française en vigueur.

Le détail des traitements réalisés, des finalités, des durées de conservation ainsi que des droits du Client figure dans la Politique de confidentialité disponible sur le site internet d'Aténa Fit.

ARTICLE 22 – DROIT À L'IMAGE

Aucune photographie, vidéo, témoignage ou contenu permettant d'identifier le Client ne sera utilisé par Aténa Fit sans son accord préalable.

Lorsque le Client accepte l'utilisation de son image ou de son témoignage, cette autorisation fait l'objet d'un document distinct, librement signé et pouvant être retirée dans les conditions prévues par celui-ci.

Le refus d'autoriser l'utilisation de son image n'a aucune incidence sur la qualité ou les conditions de l'accompagnement proposé.

ARTICLE 23 – FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne pourra être tenue responsable de l'inexécution ou du retard dans l'exécution de ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil.

Sont notamment susceptibles de constituer un cas de force majeure, sans que cette liste soit exhaustive :

- catastrophe naturelle ;
- incendie ;
- pandémie ;
- grève générale ;
- décision administrative ;
- panne majeure des réseaux de communication ;
- indisponibilité prolongée des plateformes indispensables au suivi ;

- maladie grave ou accident empêchant temporairement Aténa Fit d'assurer les prestations.

Les obligations affectées seront suspendues pendant toute la durée de l'événement.

Si cette situation se prolonge au-delà de trente (30) jours consécutifs, chacune des parties pourra mettre fin au contrat sans indemnité.

ARTICLE 24 – MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Conformément aux articles L.611-1 et suivants du Code de la consommation, le Client consommateur a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable d'un litige.

Les coordonnées du médiateur compétent sont précisées dans les Mentions légales ou communiquées sur simple demande.

Avant toute saisine du médiateur, le Client est invité à adresser une réclamation écrite à Aténa Fit afin de rechercher une solution amiable.

ARTICLE 25 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes Conditions Générales de Vente sont régies par le droit français.

En cas de différend, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable.

À défaut d'accord, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables.

ARTICLE 26 – CONTACT

Toute question relative aux présentes Conditions Générales de Vente peut être adressée à :

Aténa Fit

Email : atenafit@outlook.com

SIRET : 918 610 650 00023